



2020

III

COMPTES ANNUELS

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

5.3 COMPTES ANNUELS

5.3.1 COMMENTAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

La Compagnie Générale des Établissements Michelin (CGEM) est la maison mère du Groupe à laquelle sont rattachées directement ou indirectement toutes les sociétés liées à Michelin. Ses deux filiales principales sont :

- ▶ la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM) dont la CGEM détient 100 % du capital. La MFPM regroupe l'ensemble des opérations industrielles, commerciales et de recherche en France ;
- ▶ la Compagnie Financière Michelin SA (CFM) dont la CGEM détient 100 % du capital. La CFM coordonne en tant qu'actionnaire l'activité de la plupart des sociétés industrielles, commerciales et de recherche du Groupe situées hors de France.

La CGEM et la CFM ont conclu avec les sociétés opérationnelles du Groupe des accords relatifs aux prestations de services à ces sociétés.

Ces deux sociétés ont confié à la MFPM la mission de rendre ces services, la MFPM étant rémunérée par les sociétés opérationnelles selon la méthode du prix de revient majoré.

Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans de multiples domaines (biens incorporels, prestations de service de natures variées, équipements, matières premières, produits semi-finis et finis) et atteignent des volumes significatifs. Les rémunérations ou prix correspondants sont fixés au moyen de méthodes qui varient selon le domaine concerné. Ces méthodes ont comme point commun d'être fondées sur le principe de pleine concurrence adopté par les pays membres de l'OCDE et qui fait l'objet des "Principes applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales".

5.3.1 a) Résultats

Les comptes annuels de la CGEM font apparaître un résultat net en bénéfice de 1 010,6 millions € en 2020 contre 672,1 millions € en 2019.

5.3.1.1 a) Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 278,5 millions € en 2020, à comparer à 463,1 millions € en 2019. À la suite de la crise sanitaire, les redevances facturées diminuent de 236,9 millions €, tandis que les charges d'exploitation sont en baisse de 39,3 millions €, à 550,9 millions €, contre 590,2 millions € en 2019.

5.3.1.1 b) Résultat financier

Le résultat financier positif s'établit à 729,5 millions € en 2020, contre 236,5 millions € en 2019, en raison de l'augmentation des dividendes reçus.

5.3.1 b) Bilan

Les capitaux propres de la CGEM au 31 décembre 2020 s'établissent à 7 946 millions €, contre 7 346 millions € au 31 décembre 2019. Cette augmentation résulte principalement du résultat fortement positif de l'exercice 2020, partiellement compensée par le versement d'un dividende et de tantièmes pour 367 millions €.

5.3.2 COMPTES ANNUELS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

Bilan

Actif (en milliers €)	Note	31 décembre 2020			31 décembre 2019
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5	395 135	(174 340)	220 795	264 385
Immobilisations corporelles	6	-	-	-	102
Immobilisations financières	7	14 108 488	(203 387)	13 905 101	9 941 886
Actif immobilisé		14 503 623	(377 727)	14 125 896	10 206 373
Créances	8	839 175	-	839 175	861 468
Instruments dérivés	9.1	120 345	(67 355)	52 990	113 172
Disponibilités		3 891 516	-	3 891 516	847 984
Charges constatées d'avance		7 601	-	7 601	76
Actif circulant		4 858 637	(67 355)	4 791 282	1 822 700
Charges à répartir sur plusieurs exercices et primes de remboursement des emprunts		51 742	(4 562)	47 180	38 277
Écart de conversion actif		1 725	-	1 725	1 701
TOTAL DE L'ACTIF		19 415 727	(449 644)	18 966 083	12 069 051

Passif (en milliers €)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital	10	356 680	357 255
Primes liées au capital social	10	2 745 842	2 789 210
Écarts de réévaluation	11	624 772	624 772
Réserves	11	1 283 580	1 283 743
Report à nouveau	11	1 862 506	1 557 602
Résultat de l'exercice	11	1 010 644	672 105
Provisions réglementées	11	61 598	61 598
Capitaux propres		7 945 622	7 346 285
Emprunts obligataires convertibles	9.1	977 816	1 073 455
Autres emprunts et emprunts obligataires	9.2	5 879 110	2 764 042
Emprunts et dettes financières diverses	12	3 731 168	422 343
Dettes fiscales et sociales	12	9 532	29 448
Autres dettes	12	388 835	429 550
Instruments dérivés	9.1	30 096	-
Dettes		11 016 557	4 718 838
Écart de conversion passif		3 904	3 928
TOTAL DU PASSIF		18 966 083	12 069 051

Compte de résultat

(en milliers €)	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires (redevances)	14	797 951	1 034 805
Autres produits		626	509
Différence positive de change		30 843	17 993
Produits d'exploitation		829 420	1 053 307
Charges externes	15	(463 564)	(512 577)
Impôts, taxes et versements assimilés		(8 268)	(8 924)
Salaires, traitements et charges sociales		(2 280)	(1 047)
Dotations aux amortissements	5	(45 232)	(49 089)
Autres charges		(770)	(717)
Différence négative de change		(30 827)	(17 840)
Charges d'exploitation		(550 941)	(590 194)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		278 479	463 113
Produits des participations	21	761 032	306 359
Intérêts et produits assimilés		59 677	51 105
Différence positive de change		503	184
Produits financiers		821 212	357 648
Amortissements et dotations aux provisions		(25 906)	(65 770)
Intérêts et charges assimilées		(65 663)	(55 345)
Différence négative de change		(158)	(1)
Charges financières		(91 727)	(121 116)
RÉSULTAT FINANCIER		729 485	236 532
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		1 007 964	699 645
Produits exceptionnels	6	3 087	3 063
Charges exceptionnelles	8	(10 180)	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(7 093)	3 063
Impôt sur les bénéfices	16	9 773	(30 603)
BÉNÉFICE		1 010 644	672 105

NOTE 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'exercice a une durée de douze mois et coïncide avec l'année civile.

Les notes, ci-après, constituant l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Après examen par le Conseil de Surveillance, la publication des comptes annuels a été autorisée par le Président de la Gérance le 12 février 2021.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 2 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- 2.1 La **crise sanitaire** du Covid-19 a amené la plupart des gouvernements à prendre des mesures de quarantaine afin de contenir la propagation du virus. L'activité économique mondiale et la mobilité des personnes ont été fortement réduites. Dès les premiers signaux du développement de la pandémie, la Compagnie a déterminé deux priorités absolues : protéger la santé ainsi que la sécurité des salariés du groupe et assurer la pérennité de ses activités. Les impacts de la crise sanitaire sur la Compagnie sont principalement :
- ▶ Une baisse de 23 % du chiffre d'affaires lié aux redevances, à la suite du ralentissement des activités dans les sociétés du groupe (voir note 14).
 - ▶ Un engagement, dans le cadre de son activité de holding, à apporter son soutien à certaines filiales contrôlées, le cas échéant (voir note 22.3).
- 2.2 Un **dividende** de 761 millions € a été versé en avril 2020 par la Compagnie Financière Michelin S.A.
- 2.3 Un emprunt a été contracté en mai 2020 auprès d'une institution financière pour un montant de 505 millions € et totalement remboursé au cours du second semestre. En octobre 2020, la Compagnie a émis trois nouveaux **emprunts obligataires**, d'un montant total de 1,5 milliards € en trois tranches de 500 millions €, respectivement à maturité 8 ans, 12 ans et 20 ans (voir note 9.2).
- 2.4 Dans le cadre du **programme de rachat d'actions** autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 17 mai 2019, la Compagnie a conclu le 7 janvier 2020 une convention avec un prestataire de services d'investissements, l'engageant à racheter une certaine quantité d'actions dans la limite d'un montant total de 100 millions € avant le 19 novembre 2020. Au travers de ce programme, la Compagnie a acquis 1 097 540 actions à un prix moyen unitaire de 89,83 € pour un montant total de 99 millions €. Les actions rachetées ont été intégralement annulées le 20 octobre 2020.
- 2.5 En septembre et en octobre 2020, les porteurs des obligations émises en 2015 et 2016 par Michelin Luxembourg SCS ont consenti au **transfert des obligations** à la Compagnie. Celles-ci se montent à 917 millions € (voir note 9.2).
- 2.6 La Compagnie a contracté en octobre 2020 une **ligne de crédit syndiquée** de 2 500 millions €, pour une durée de 3 ans, avec une option d'extension de 2 fois un an. Cette ligne était non tirée à la date de clôture.
- 2.7 En novembre 2020, 713 983 actions ont été émises dans le cadre du **plan d'actionnariat salarié** 2020 du groupe Michelin (voir note 17).
- 2.8 En décembre 2020, la Compagnie a procédé à une **augmentation de capital** de 202 millions € dans sa société-fille Spika (voir note 21).
- 2.9 En décembre 2020, la Compagnie a procédé à une **augmentation de capital** de 45 millions € dans sa société-fille Michelin Ventures SAS (voir note 21).

NOTE 3 MODALITÉS D'ÉLABORATION

Les comptes annuels de la Compagnie ont été établis et sont présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'ANC. Sauf mention particulière, ces principes ont été appliqués de manière homogène sur tous les exercices présentés.

NOTE 4 MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Immobilisations incorporelles

Les "Marques, brevets et droits similaires" sont valorisés au coût historique d'acquisition. Les marques ont une durée de vie indéfinie tandis que les brevets et droits similaires sont amortis linéairement sur sept ans. En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est constituée. Les frais engagés pour la création et la conservation des marques sont enregistrés en charges durant l'exercice.

4.2 Immobilisations financières

4.2.1 Participations

Les participations sont comptabilisées au coût historique d'acquisition majoré, le cas échéant, de la réévaluation légale intervenue en 1976/1978.

La société procède à chaque clôture annuelle à l'évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. Cette valeur d'utilité est estimée en fonction, soit de l'actif net comptable, le cas échéant réévalué, soit de la rentabilité et de la perspective d'avenir de la participation ainsi que de l'utilité pour la société détentrice des titres. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les frais d'acquisition des participations sont pris en charge à la date de transaction.

4.2.2 Créances rattachées à des participations et prêts

Les créances rattachées à des participations et prêts sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

4.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

4.4 Primes liées au capital social

Cette rubrique regroupe les primes liées aux augmentations de capital, les primes de conversion d'obligations en actions et les primes d'émission d'actions, sous déduction des frais nets d'impôts y afférents. Lors d'annulation d'actions propres, la différence entre leur valeur d'achat et leur valeur nominale est portée en diminution des primes.

4.5 Provisions réglementées

Elles sont constituées en quasi-totalité par des plus-values réinvesties, sous le régime de l'ancien article 40 du Code général des impôts.

4.6 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros aux cours de fin d'exercice.

En application du règlement de l'ANC 2015-05 du 1^{er} septembre 2017, une distinction est effectuée pour les transactions en devises étrangères entre transactions commerciales et transactions financières :

- ▶ le résultat de change relatif aux transactions commerciales est présenté en résultat de l'exploitation ;
- ▶ le résultat de change relatif aux transactions financières est présenté en résultat financier.

4.7 Instruments dérivés

4.7.1 Dérivés de change en juste valeur par résultat

Les contrats de change à terme non échus à la clôture de l'exercice sont valorisés au bilan à leur valeur de marché.

4.7.2 Dérivés de change en comptabilité de couverture

Lorsque la Compagnie applique la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont enregistrées au bilan en écart de conversion actif ou passif. Les variations de change des sous-jacents couverts sont également enregistrées dans ces mêmes postes.

4.7.3 Options sur propres actions en comptabilité de couverture

La Compagnie couvre le risque de variation de valeur des options sur propres actions des obligations convertibles.

En vertu du règlement ANC 2015-05, article 628-12, la prime initiale des options acquises est enregistrée au bilan. Elle est ensuite amortie en résultat financier sur la période de couverture (cinq ans).

4.8 Impôt

L'impôt au compte de résultat comprend principalement l'impôt exigible des sociétés du périmètre de l'intégration fiscale et des crédits d'impôt.

4.9 Emprunts et autres dettes financières

Les emprunts et autres dettes financières sont enregistrés à leur valeur nominale.

Les frais d'émission sont comptabilisés en charges à répartir.

NOTE 5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers €)</i>	31 décembre 2019	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	31 décembre 2020
Marques, brevets et droits similaires	421 325	-	(26 190)	395 135
Autres immobilisations incorporelles	61	-	(61)	-
Valeur brute	421 386	-	(61)	395 135
Marques, brevets et droits similaires	(156 940)	(43 590)	26 190	(174 340)
Autres immobilisations incorporelles	(61)	-	61	-
Amortissements	(157 001)	(43 590)	26 251	(174 340)
TOTAL	264 385	(43 590)	-	220 795

NOTE 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers €)</i>	31 décembre 2019	Acquisition/Dotation	Cession/Reprise	31 décembre 2020
Terrains	102	-	(102)	-
Constructions	1 837	-	(1 837)	-
Autres immobilisations corporelles	346	-	(346)	-
Valeur brute	2 285	-	(2 285)	-
Constructions	(1 837)	-	1 837	-
Autres immobilisations corporelles	(346)	-	346	-
Amortissements	(2 183)	-	2 183	-
TOTAL	102	-	(102)	-

Les immobilisations corporelles ont été cédées intégralement dans le cadre de la vente par la Compagnie de son immeuble situé à Clermont-Ferrand. Un bénéfice de 3 millions € a été dégagé par cette opération.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers €)	31 décembre 2019	Acquisition/ Souscription/ Augmentation	Cession/Réduction	31 décembre 2020
Participations (note 21)	8 881 332	251 947	-	9 133 279
Créances rattachées à des participations (note 8)	1 006 556	4 187 426	(364 541)	4 829 441
Prêts (note 8)	254 128	141 582	(253 048)	142 662
Autres titres immobilisés	3 002	98 884	(98 884)	3 106
Valeur brute	10 145 018	4 679 839	(716 473)	14 108 488
Participations (note 21)	(202 062)	-	-	(202 062)
Prêts (note 8)	(1 070)	(255)	-	(1 325)
Provisions pour dépréciation	(203 132)	(255)	-	(203 387)
TOTAL	9 941 886	4 679 584	(716 473)	13 905 101

L'augmentation des participations est principalement liée aux augmentations de capital dans Spika et Michelin Ventures SAS relatives en notes 2.8 et 2.9.

Les variations des autres titres immobilisés concernent principalement le rachat et l'annulation des actions propres. Se référer à la note 2.4 pour le détail.

NOTE 8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

(en milliers €)	À un an au plus	À plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
ACTIF IMMOBILISÉ (NOTE 7)					
Créances rattachées à des participations	3 167 481	1 661 960	4 829 441	-	4 829 441
Prêts	362	142 300	142 662	(1 325)	141 337
ACTIF CIRCULANT					
Créances	839 175	-	839 175	-	839 175
TOTAL	4 007 018	1 804 260	5 811 278	(1 325)	5 809 953

La Compagnie a procédé à un abandon de créance en faveur de l'une de ses filiales indirectes à hauteur de 10 180 milliers €. Cet abandon de créance a été enregistré en charge exceptionnelle.

NOTE 9 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

9.1 Emprunts obligataires convertibles

(en milliers €)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES (NOTE 12)		
Emprunt obligataire convertible 2017-2022	489 336	537 477
Emprunt obligataire convertible 2018-2023	488 480	535 978
TOTAL	977 816	1 073 455

Emprunt obligataire convertible 2017-2022 ne portant pas intérêt émis pour un montant nominal de 600 millions \$.

Emprunt obligataire convertible 2018-2023 ne portant pas intérêt émis pour un montant nominal de 600 millions \$.

(en milliers €)	Brut	Amortissements	Net
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS			
Options de couverture du risque de conversion – Emprunts 2017-2022	52 925	(41 612)	11 313
Options de couverture du risque de conversion – Emprunts 2018-2023	42 905	(25 743)	17 162
Contrat de change à terme – Emprunts 2018-2023	22 748	-	22 748
Contrat de change à terme – Divers	1 767	-	1 767
TOTAL	120 345	(67 355)	52 990

(en milliers €)	Brut	Net
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS		
Contrat de change à terme – Emprunts 2017-2022	30 096	30 096
TOTAL	30 096	30 096

9.2 Autres emprunts et emprunts obligataires

(en milliers €)	Coupon par an	31 décembre 2020	31 décembre 2019
AUTRES EMPRUNTS ET EMPRUNTS OBLIGATAIRES (NOTE 12)			
Emprunt obligataire 2018-2025	0,875 %	750 000	750 000
Emprunt obligataire 2018-2030	1,750 %	1 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2018-2038	2,500 %	750 000	750 000
Emprunt obligataire 2015-2022	1,125 %	300 000	-
Emprunt obligataire 2015-2027	1,750 %	300 000	-
Emprunt obligataire 2015/16-2045	3,250 %	317 451	-
Emprunt obligataire 2020-2028	0,000 %	500 000	-
Emprunt obligataire 2020-2032	0,250 %	500 000	-
Emprunt obligataire 2020-2040	0,625 %	500 000	-
Intérêts courus sur emprunts obligataires et divers		22 452	14 042
Titres négociables à court terme européens (NEU CP)		898 500	250 000
Titres négociables à court terme américains (US CP)		40 707	-
TOTAL		5 879 110	2 764 042

Se référer à la note 2.3 pour les emprunts nouvellement contractés en 2020.

Les emprunts obligataires suivants ont été repris de Michelin Luxembourg SCS, selon note 2.5 :

- ▶ 2015 - 2022 pour un nominal de 300 millions € ;
- ▶ 2015 - 2027 pour un nominal de 300 millions € ;
- ▶ 2015/16 - 2045 pour des nominaux de 209 millions €, 93 millions € et 15 millions €.

Le programme de titres négociables à court terme européens (NEU CP) s'élève à 2,5 milliards € et celui des titres négociables à court terme américain (US CP) à 700 millions \$.

NOTE 10 CAPITAL ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL SOCIAL

La composition du capital et des primes liées au capital est la suivante :

(en milliers €)	Capital	Primes liées au capital	Total
Au 1^{er} janvier 2020 : 178 627 555 actions	357 255	2 789 210	3 146 465
Émission de 13 786 actions – note 17 : Options sur actions	27	866	893
Annulation de 1 097 540 actions – note 2.4 : Programme de rachat d'actions	(2 195)	(96 690)	(98 885)
Émission de 713 983 – note 17 : Actions réservées aux employés du Groupe	1 428	52 417	53 845
Émission de 81 518 actions – note 17 : Actions de performance	163	-	163
Émission de 784 actions – note 17 : Options sur actions	2	39	41
AU 31 DÉCEMBRE 2020 : 178 340 086 ACTIONS	356 680	2 745 842	3 102 522

La valeur nominale des actions est de 2 €.

Toutes les actions émises sont entièrement libérées et nominatives.

NOTE 11 AUTRES ÉLÉMENTS DE CAPITAUX PROPRES

(en milliers €)	Écarts de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Au 1^{er} janvier 2020	624 772	1 283 743	1 557 602	672 105	61 598	4 199 820
Affectation du résultat 2019	-	-	304 470	(672 105)	-	(367 635)
Dividendes sur actions propres	-	-	434	-	-	434
Prélèvement pour l'émission des actions de performance	-	(163)	-	-	-	(163)
Résultat 2020	-	-	-	1 010 644	-	1 010 644
AU 31 DECEMBRE 2020	624 772	1 283 580	1 862 506	1 010 644	61 598	4 843 100
Les écarts de réévaluation concernent :						
▶ les terrains	32					
▶ les participations	624 740					
Le détail des réserves s'établit comme suit :						
▶ Réserve légale, dont 26 943 milliers € affectés aux plus-values long terme		37 158				
▶ Réserves spéciales des plus-values long terme		881 256				
▶ Autres réserves		365 166				

L'Assemblée générale ordinaire 2020 a approuvé la distribution d'un dividende de 2,00 € par action, soit au total 357 millions € après déduction de la part statutaire revenant aux Associés Commandités, soit 10 millions €.

NOTE 12 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(en milliers €)	Total	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Emprunt obligataire convertible (note 9.1)	977 816	-	977 816	-
Autres emprunts et emprunts obligataires (note 9.2)	5 879 110	961 659	1 050 000	3 867 451
Emprunts et dettes financières divers	3 731 168	3 731 168	-	-
Dettes fiscales et sociales	9 532	9 250	282	-
Autres dettes	388 835	388 835	-	-
TOTAL	10 986 461	5 090 912	2 028 098	3 867 451

NOTE 13 PARTIES LIÉES

13.1 Poste du bilan envers les parties liées

(en milliers €)	Note	Parties liées	Tiers	Totaux au bilan (Valeurs nettes)
Participations	7	8 931 217	-	8 931 217
Créances rattachées à des participations	7	4 829 441	-	4 829 441
Prêts	7	141 337	-	141 337
Autres titres immobilisés	7	3 106	-	3 106
Créances	8	575 473	263 702	839 175
Emprunts et dettes financières divers	12	3 731 168	-	3 731 168
Autres dettes	12	383 566	5 270	388 835

13.2 Opérations avec les parties liées

Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

NOTE 14 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué en totalité de redevances provenant d'entreprises liées :

(en milliers €)	2020	2019
en France	45 610	70 140
à l'étranger	752 341	964 665
TOTAL	797 951	1 034 805

Les redevances 2019 comprennent une régularisation de 56 millions € liée aux redevances 2018.

NOTE 15 DÉTAIL DES CHARGES EXTERNES

(en milliers €)	2020	2019
Sous-traitance de prestations de service	(139 300)	(191 379)
Frais de recherche et développement	(278 325)	(297 065)
Divers	(45 939)	(24 133)
TOTAL	(463 564)	(512 577)

NOTE 16 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La Compagnie forme avec dix-sept sociétés, filiales françaises qu'elle détient directement ou indirectement à 95 % au moins, un groupe fiscal dont elle est la société tête de groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les dix-sept sociétés filiales intégrées continuent de supporter la charge d'impôt qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration, la différence de charge fiscale résultant de l'intégration étant prise en compte chez la société tête de groupe.

La charge d'impôt sur les sociétés que les dix-sept filiales auraient supportée en l'absence d'intégration s'élève à 5,6 millions €, avant prise en compte des crédits d'impôts qui s'élèvent à 39,4 millions €.

Les impôts sur le résultat enregistrés dans les comptes de la Compagnie comprennent les impôts exigibles.

(en milliers €)	2020	2019
Impôt exigible de la Compagnie seule	(28 395)	(47 068)
Produit de l'intégration fiscale	30 071	9 156
Autres	8 097	7 309
TOTAL	9 773	(30 603)

NOTE 17 PAIEMENTS SOUS FORME D' ACTIONS

Plans d'options sur actions

Les évolutions du nombre des options attribuées dans le cadre de plans d'options sur actions et de leur prix moyen pondéré d'exercice sont les suivantes :

	2020		2019	
	Prix moyen pondéré de l'exercice (en € par option)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de l'exercice (en € par option)	Nombre d'options
Au 1^{er} janvier	56,23	37 185	56,87	111 409
Attribuées	-	-	-	-
Annulées	51,16	(27)	52,05	(10 046)
Exercées	64,09	(14 570)	58,00	(64 178)
AU 31 DÉCEMBRE	51,16	22 588	56,23	37 185

22 588 options étaient exerçables sur les 22 588 options restantes au 31 décembre 2020 (2019 : 37 185 sur 37 185).

Les plans d'options sur actions ont les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution	Date d'exercice	Date d'échéance	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
			Prix d'exercice (en € par option)	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice (en € par option)	Nombre d'options en circulation
Mai 2011	Mai 2015	Mai 2020	66,00	-	66,00	12 696
Juin 2012	Juin 2016	Juin 2021	51,16	22 588	51,16	24 489
NOMBRE D'OPTIONS EN CIRCULATION			22 588		37 185	

Plans d'actions gratuites ou de performance

Les évolutions du nombre de droits à des actions gratuites ou de performance sont les suivantes :

	2020	2019
	Nombre de droits à des actions gratuites ou de performance en circulation	Nombre de droits à des actions gratuites ou de performance en circulation
Au 1^{er} janvier	870 805	623 239
Attribués	588 960	377 292
Annulés	(104 907)	(68 160)
Actions livrées	(81 518)	(61 566)
AU 31 DÉCEMBRE	1 273 340	870 805

Plan Excellence

En novembre 2020, 506 236 droits à des actions de performance ont été attribués à des employés et aux Gérants du Groupe. Les droits sont sujets à une période d'acquisition de quatre ans se terminant en novembre 2024 et n'ont pas de période de conservation. Les actions seront acquises à l'issue de la période si des objectifs de performance sont atteints (évolution du cours de l'action, performance environnementale industrielle, taux d'engagement des salariés, évolution du chiffre d'affaires et niveau de ROCE).

Plan France

En novembre 2020, suite à l'attribution de droits aux Gérants dans le cadre du plan Excellence, 82 724 droits à des actions gratuites ont été attribués aux employés des sociétés françaises du Groupe pour des raisons juridiques. Les droits sont sujets à une période d'acquisition de 2 ans se terminant en novembre 2022 et n'ont pas de période de conservation. La condition de présence de 2 ans est la condition d'acquisition du plan et ce plan n'est pas soumis à l'atteinte de conditions de performance.

Les plans d'attribution d'actions gratuites ou de performance ont les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution	Date de livraison		Période de conservation		31 décembre 2020	31 décembre 2019
	France	Autres pays	France	Autres pays	Nombre de droits à des actions gratuites ou de performance en circulation	Nombre de droits à des actions gratuites ou de performance en circulation
2016	2020	2020	Aucune	Aucune	-	81 518
2017	2021	2021	Aucune	Aucune	182 751	283 965
2018	2022	2022	Aucune	Aucune	127 480	128 030
2019	2023	2023	Aucune	Aucune	374 369	377 292
2020	2024	2024	Aucune	Aucune	506 236	-
2020	2022	N/A	Aucune	N/A	82 504	-
NOMBRE DE DROITS À DES ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCE EN CIRCULATION					1 273 340	870 805

Plans d'actions réservées aux employés du Groupe

En 2020, le Groupe a proposé à tous ses salariés résidant dans les pays où les dispositions fiscales et légales le permettent de devenir actionnaires du Groupe. Ce plan d'achat d'actions (Bib'Action), réalisé dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG), est un plan standard dans lequel les salariés acquièrent des actions Michelin à un prix décoté. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ce plan ne peuvent être cédées ou transférées pendant une période de cinq ans.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 76,37 €, déduction faite d'une décote de 20 % sur le prix de référence de 95,46 € correspondant à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Michelin lors des vingt séances de bourse précédant le jour de fixation du prix de souscription. L'apport du salarié a été complété par un abondement, augmentant le nombre d'actions reçues, plafonné à quatre actions sur les quatre premières actions achetées par l'employé.

713 983 actions ont été souscrites au titre de ce plan d'actions. Les principales caractéristiques du plan ainsi que les principales hypothèses utilisées pour déterminer la charge correspondante sont les suivantes :

Maturité du plan	5 ans
Nombre d'actions souscrites	713 983
Prix de référence (en €)	95,46
Prix de souscription (en €)	76,37

En 2019, il n'y avait pas eu de plan d'actions réservé aux salariés.

NOTE 18 RISQUES DE MARCHÉ ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

18.1 Risque de taux

La Compagnie n'a pas souscrit à des instruments de couverture de taux.

18.2 Risque de change

La Compagnie détient au 31 décembre 2020 un ensemble de créances représentant des redevances non encore encaissées et s'élevant au total, en valeur nette, à 280 millions €. Ces créances figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros aux cours de fin d'exercice. La politique de la Compagnie est de se couvrir contre le risque de change par des contrats de change à terme. Ces dérivés sont évalués en juste valeur par le compte de résultat.

La Compagnie détient des obligations convertibles libellées en dollars (voir note 9.1). Le risque de change lié à ces obligations est intégralement couvert par des contrats de change à terme de même maturité. Ces dérivés sont traités en comptabilité de couverture.

18.3 Risque sur actions

La Compagnie détient des titres de participation ou des titres immobilisés, dont l'évaluation découle de leur valeur d'utilité.

La Compagnie est exposée au risque de variation de valeur de ses propres actions liées à ses obligations convertibles. La totalité de ce risque est couvert par des achats d'options (voir note 9.1).

NOTE 19 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

En application des dispositions statutaires, la Compagnie est administrée par un ou plusieurs Gérants.

Le ou les Gérants ayant la qualité d'Associés Commandités bénéficient, ès qualités, d'un prélèvement effectué sur la part des bénéfices attribuée statutairement à l'ensemble des Associés Commandités.

Le ou les Gérants non Commandités bénéficient en revanche d'une rémunération fixe et variable ainsi que d'un plan d'intéressement à long terme.

Dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et en manifestation de solidarité avec toute la communauté des salariés, le Président de la Gérance et le Gérant non Commandité ont perçu en 2020 une rémunération plus basse que celle qui leur était due.

Le montant alloué par la Compagnie à M. Menegaux, Gérant Associé Commandité depuis le 18 mai 2018 et Président de la Gérance depuis le 17 mai 2019, en 2020 au titre de 2019, sous forme de prélèvements statutaires proportionnels aux bénéfices a été de 1 008 milliers € (en 2019 au titre de 2018 : 668 milliers €).

Le montant alloué par la Compagnie à M. Senard, Gérant Associé Commandité et Président de la Gérance jusqu'au 17 mai 2019, en 2020 au titre de 2019, sous forme de prélèvements statutaires proportionnels aux bénéfices a été de 1,7 millions € (en 2019 au titre de 2018 : 3 millions €).

La rémunération totale (rémunération fixe et prime variable due en 2020 au titre de 2019) versée par la Compagnie à M. Chapot, Gérant non Commandité, se monte à 1 216 milliers € (charges sociales comprises) en 2020 (en 2019 au titre de 2018 1 147 milliers €). Par ailleurs, un montant de 913 milliers € (charges sociales comprises) a été provisionné au 31 décembre 2020 pour couvrir une prime variable payable en 2021 au titre de 2020 ainsi que des droits conditionnels à un intéressement à long terme payable en 2021 et 2022 à l'issue des Assemblées générales de la Compagnie. Les avantages en nature se montent à 20 milliers €.

NOTE 20 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers €)	Deloitte & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit
Honoraires de certification des comptes	481	530
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	100	214

(1) Ces services comprennent principalement une mission d'organisme tiers indépendant (OTI) pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et des diligences relatives à une émission obligataire pour le collègue.

NOTE 21 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers €, sauf indication contraire)	Capital ⁽¹⁾⁽²⁾	Autres capitaux propres avant résultat ⁽¹⁾⁽²⁾	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Compagnie et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos ⁽¹⁾⁽²⁾	Dividendes comptabilisés par la Compagnie au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
A. FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)									
Camso Inc. Magog (Canada)	351 000 (USD)	(5 029) (USD)	100,0 %	307 702	307 702	-	28 342 (USD)	984 (USD)	-
Camso International S.à r.l. Luxemburg (Luxembourg)	33 700 (USD)	91 027 (USD)	100,0 %	223 620	223 620	-	3 875 (USD)	(2 249) (USD)	-
Camso Vietnam Co., Ltd Tan Uyen (Vietnam)	29 000 (USD)	(9 072) (USD)	100,0 %	26 898	26 898	-	28 047 (USD)	1 194 (USD)	-
Compagnie Financière Michelin SA Granges-Paccot (Suisse)	2 502 355 (CHF)	9 522 720 (CHF)	100,0 %	4 325 679	4 325 679	3 888 154	-	816 510 (CHF)	760 929
Fenner Group Holdings Limited Stoke-on-Trent (Royaume-Uni)	48 751 (GBP)	145 851 (GBP)	100,0 %	1 365 554	1 365 554	-	-	12 140 (GBP)	-
Masternaut Bidco Limited Londres (Royaume-Uni)	85 236	73 567	100,0 %	85 975	85 975	-	-	(47 438)	-
Rodaco Argentina S.A.U. Buenos Aires (Argentine)	170 873 (ARS)	57 725 (ARS)	100,0 %	4 104	4 104	-	278 267 (ARS)	(52 754) (ARS)	-
Spika Clermont-Ferrand (France)	275 000	31	100,0 %	655 915	453 944	180 045	-	(9 359)	-
Michelin Ventures SAS Clermont-Ferrand (France)	25	(5)	100,0 %	45 025	45 025	15 006	-	(537)	-
Manufacture Française des Pneumatiques Michelin Clermont-Ferrand (France)	504 000	1 241 072	100,0 %	1 614 309	1 614 309	746 236	5 366 674	(4 143)	-
PT Multistrada Arah Sarana Tbk Bekasi (Indonésie)	137 343 (USD)	70 139 (USD) ⁽³⁾	99,64 %	478 370	478 370	-	318 263 (USD) ⁽³⁾	(12 094) (USD) ⁽³⁾	-
B. AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
1 - Filiales non reprises en A									
▶ Étrangères		-	-	128	37	-	-	-	-
2 - Participations non reprises en A									
▶ Françaises		-	-	3 106	3 106	-	-	-	103
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET DES AUTRES TITRES IMMOBILISÉS				9 136 385	8 934 323	4 829 441			761 032

(1) Dans la monnaie locale d'opération en milliers.

(2) Dernier exercice clos.

(3) Comptes consolidés publiés du dernier exercice clos.

Cautions et avals donnés par la Compagnie aux filiales et participations: se référer à la note 22.3.

NOTE 22 ENGAGEMENTS FINANCIERS

22.1 Lignes de crédit

(en milliers €)	2020	2019
Lignes de crédit accordées par la Compagnie à des entreprises liées	1 212 000	641 300
Crédits accordés	(496 000)	(476 050)
SOLDE DISPONIBLE AU 31 DÉCEMBRE	716 000	165 250

Ces lignes de crédit arriveront à échéance en 2021 (445 millions €), en 2022 (18 millions €) et en 2023 (33 millions €).

22.2 Contrat de change à terme

Au 31 décembre 2020, la contre-valeur en euros des contrats de change à terme s'élève à :

- ▶ devises à recevoir 1 133 millions € ;
- ▶ devises à livrer 1 096 millions €.

22.3 Cautions, avals et garanties

- ▶ La Compagnie a émis une garantie envers le fonds de pension "Fenner Pension Scheme Trustee Limited" pour couvrir les contributions que devra faire sa filiale "Fenner Group Holdings Limited". L'engagement éventuel se monte à 10 millions € au 31 décembre 2020.
- ▶ Dans le cadre de son activité de holding, CGEM peut être amenée à apporter son soutien à certaines filiales contrôlées.

5.3.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

À l'Assemblée Générale

Compagnie Générale des Etablissements Michelin

23 place des Carmes-Déchaux

63000 Clermont Ferrand

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Compagnie Générale des Etablissements Michelin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 8 931 millions d'euros, soit 47 % du montant total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût historique d'acquisition majoré de l'effet de réévaluations légales le cas échéant.

La société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. Cette valeur d'utilité est estimée en fonction, soit de l'actif net comptable, le cas échéant réévalué, soit de la rentabilité et de la perspective d'avenir de la participation ainsi que de l'utilité pour la société détentrice des titres. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le choix des éléments à considérer selon les participations concernées.

Aussi, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan, de l'importance des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie sous-tendant les évaluations préparées, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19.

La note 4.2.1 de l'annexe aux comptes annuels présente les modalités d'évaluation des titres de participation.

Réponse d'audit apportée

Pour les titres de participation dont la valeur est significative ou qui présentent un risque spécifique de perte de valeur, nos travaux ont consisté :

- ▶ pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, à vérifier que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante ;
- ▶ pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, à obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par la Direction et apprécier la cohérence des hypothèses avec les tendances prévues pour l'activité (principalement, évolution des ventes, des taux de marge et des frais généraux) dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19.

Nos travaux ont également consisté à apprécier, à l'aide de nos spécialistes en évaluation financière, le caractère raisonnable des taux de croissance perpétuels et des taux d'actualisation retenus par la Direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président de la Gérance.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Compagnie Générale des Etablissements Michelin par votre assemblée générale du 14 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et celle du 7 mai 2010 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 11^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 15 février 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Christophe Georghiou

Deloitte & Associés

Frédéric Gourd

5.3.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale

Compagnie Générale des Etablissements Michelin

23 place des Carmes-Déchaux

63000 Clermont Ferrand

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 15 février 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Christophe Georghiou

Deloitte & Associés

Frédéric Gourd

5.3.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(total en milliers € et en € par action)

	2020	2019
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
Résultat comptable		
Total – Bénéfice ou (perte)	1 010 644	672 105
Par action – Bénéfice ou (perte)	5,67	3,76
DIVIDENDE PROPOSÉ TOTAL	410 182 ⁽¹⁾	357 255
Dividende proposé par action	2,30 ⁽¹⁾	2,00

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers €)

	2020	2019
A) 1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant distribution	7 346 285	7 486 352
2. Distribution décidée par l'A.G.O.	(367 635)	(675 394)
B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après distribution	6 978 650	6 810 958
C) Variation en cours d'exercice :		
1. Variation du capital	(575)	(2 440)
2. Variation des primes liées au capital social	(43 368)	(134 262)
3. Variation des réserves et report à nouveau ⁽²⁾	271	(76)
4. Résultat de l'exercice	1 010 644	672 105
D) Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant distribution	7 945 622	7 346 285
E) VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	966 972	535 327
<i>F) dont : variations dues à des modifications de structure</i>	0	0
G) VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS MODIFICATION DE STRUCTURE	966 972	535 327
Notes :		
C3 Affectation du dividende revenant aux actions propres que détient la Compagnie	434	47

(1) Montant soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2021.

(2) Hors affectation du résultat 2019.

5.3.6 TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

(en milliers €)

ORIGINES		
Report à nouveau antérieur		1 862 506
Résultat de l'exercice		1 010 644
AFFECTATIONS		
Dividende	410 182 ⁽¹⁾	
Part statutaire des Associés Commandités	3 753	
Report à nouveau	2 459 215	
SOLDE DISPONIBLE AU 31 DÉCEMBRE	2 873 150	2 873 150

(1) Montants soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2021.

5.3.7 RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers € et en € par action,
sauf mention contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	360 132	359 042	359 695	357 255	356 680
b) Nombre des actions ordinaires existantes	180 066 121	179 520 987	179 847 632	178 627 555	178 340 086
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	537 617	681 188	895 113	1 034 805	797 951
b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions) nettes	1 430 254	1 058 933	1 028 453	817 567	1 072 009
c) Impôt sur les bénéfices	24 284	(16 054)	47 930	30 603	(9 773)
d) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	1 415 894	1 029 300	813 150	672 105	1 010 644
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	7,80	5,99	5,45	4,41	6,07
b) Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	7,86	5,73	4,52	3,76	5,67
c) Dividende attribué à chaque action	3,25	3,55	3,70	2,00	2,30 ⁽¹⁾
IV. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	1
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	34	28	877	1 123	2 280
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	(4)	95	369	(76)	645

(1) Montants soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2021.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE
DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN**

+ 33 (0) 4 73 32 20 00

23, Place des Carmes-Déchaux – 63000 Clermont-Ferrand-France

www.michelin.com

RELATIONS INVESTISSEURS

EDOUARD DE PEUFEILHOUX,

HUMBERT DE FEYDEAU,

PIERRE HASSAIRI

+ 33 (0) 4 63 21 56 90

27, cours de l'Île Seguin – 92100 Boulogne-Billancourt - France

23, Place des Carmes-Déchaux – 63000 Clermont-Ferrand – France

investor-relations@michelin.com

RELATIONS ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

EDOUARD DE PEUFEILHOUX,

CLEMENCE RODRIGUEZ,

ISABELLE MAIZAUD-AUCOUTURIER

+ 33 (0) 4 73 32 23 05

23, Place des Carmes-Déchaux – 63000 Clermont-Ferrand – France

Appel gratuit pour la France : 0 800 716 161

actionnaires-individuels@michelin.com

**DIRECTION DES MARQUES
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES**

RELATIONS PRESSE : PAUL-ALEXIS ROUQUET

+ 33 (0) 4 45 66 22 22

27, cours de l'Île Seguin – 92100 Boulogne-Billancourt – France

